

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 08 décembre 2014

Date d'affichage : 18 décembre 2014

Nombre de membres :

- en exercice : 15
- présents : 10 (11 à compter du 2^{ème} point de l'ordre du jour)

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le huit décembre deux mille quatorze, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre SOUIN, Maire.

Étaient présents : M. Alain VAUCHELLES, M. Luc BENOIST et Mme Elisabeth CHARLE, Adjoint au Maire ; M. Théo MOREAU, Mme Stéphanie SOLANE, M. Frédéric JUHAS, Mme Magali GIRON, M. Pierre GUTTIN, M. Gérard DUPUIS (présent à compter du point n° 2 de l'ordre du jour) et M. Jean BARBÉ, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : M. Bernard LEGRAND (pouvoir donné à M. Pierre SOUIN), Adjoint au Maire ; Mme Brigitte Martel, Mme Marine VENOT (pouvoir donné à M. Alain VAUCHELLES) et M. Laurent RUEL, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Théo MOREAU.

1. Décision Modificative n°3 – Virement de crédits au budget communal

Délibération n° 2014-50

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Que les crédits portés au budget communal de l'exercice 2014 en dépenses au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » sont insuffisants, ce en raison des coûts occasionnés par l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits sur le budget communal de l'exercice 2014 comme suit :

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
012		Charges de personnel et frais assimilés	4 000
012		TOTAL DU CHAPITRE	159 400

CREDIT A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
022		Dépenses imprévues	- 4 000
022		TOTAL DU CHAPITRE	30 900

2. Acquisition par la Commune d'une parcelle située rue de Montfort comportant un ancien puits

Délibération n° 2014-51

Monsieur le Maire explique que Madame Raymonde BENOIST, propriétaire d'une parcelle de terrain sise rue de Montfort - MARCQ (78770) sur laquelle se trouve un puits, serait d'accord pour la céder à la Commune. Il précise que les modalités de cette cession ne sont pas encore fixées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité l'acquisition par la Commune d'une parcelle située rue de Montfort comportant un ancien puits.

3. Renouvellement de la convention assistante retraite C.N.R.A.C.L.

Délibération n° 2014-52

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985,

Considérant que la convention établie le 25 janvier 2012 arrive à échéance le 25 janvier 2015,

Considérant la possibilité pour la Commune de faire appel au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour instruire ses dossiers de retraite,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention consentie pour une durée de trois ans avec C.I.G., 15 rue Boileau à Versailles.

La dépense nécessaire sera prévue au budget communal des exercices 2015-2016-2017.

Le Maire
Pierre SOUIN